



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023, À 17 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTES :

Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme	Joanie Perron	Greffière

POSTE VACANT :

Conseiller du district 5 - La Chasse

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DON À CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2023-19 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau verse la même somme que celle qui sera versée au total par le Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, le Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, le Syndicat des pompiers de Baie-Comeau, section locale 7168-SCFP et l'Association du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau, à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan, cette somme n'excédant pas 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-453

Rés. 2023-454



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1097 CONCERNANT LA TAXATION DE L'ANNÉE 2024

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir aux revenus pour assumer les dépenses générales de la Ville pour l'exercice financier 2024 et d'ordonner en conséquence la confection d'un rôle de perception de taxes et de redevances;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter le Règlement 2023-1097 concernant la taxation de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1098 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'appliquer une augmentation à la plupart des tarifs municipaux et de mettre à jour les montants exigés pour le dépôt d'une plainte à l'égard du rôle d'évaluation foncière;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2023-1098 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2023-455

Rés. 2023-456

Rés. 2023-457